

le journal

Fédération FO de la métallurgie



www.fo-metaux.org

Recyclage : l'écologie industrielle

**La défense de l'environnement ne se fera pas contre l'industrie mais avec elle.
Au centre de ces problématiques, le recyclage est en pleine transformation
et a vocation à devenir le maillon fort de l'industrie de demain.
Les défis sont nombreux mais les métaux sauront être à la hauteur.**

Athis aéronautique - p.10
FO sauve l'emploi

NLMK - p. 11
Epreuve de force victorieuse

AMIPI - p.17
La crise n'est pas un handicap

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

“FO Métaux LE JOURNAL” est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu’il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l’actualité, n’hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu’un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d’autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions. Faites-nous part de vos expériences syndicales. Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffes à connaître :

SMIC horaire brut : 10,15 euros

SMIC brut mensuel : 1539,42 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 428 euros par mois

(pour l’année 2020 : 41 136 euros)

Coût de la vie :

0 % en octobre (0 % hors tabac);

0 % en glissement sur les 12 derniers mois (-0,2 % hors tabac).

Chômeurs : 3 673 400

(catégorie A, publiés le 27 octobre 2020)

Indice de référence des loyers :

130,59 (3^{ème} trimestre 2020).

Taux d’intérêt (23 novembre) :

-0,47 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

Recyclage : l’écologie industrielle 4-8

10 Actualité sociale

Athos aéronautique : FO sauve l’emploi 10

Daher : FO évite le pire 10

Manitou abandonne son PSE 11

NLMK : épreuve de force victorieuse 11

15 L’actu en bref

Le « feu sacré » 15

16 Actualité syndicale

Val-de-Seine : derrière l’inquiétude, la détermination 16

Framatome : l’art de la négociation 16

USM du Cher : grandir malgré la crise 17

AMIPI : la crise n’est pas un handicap 17

Métaux de Marseille : tout pour se développer 18

Hauts-de-France : des liens plus forts 18

20 Infos

Loiret : FO a de l’ambition 20

Disparition de Jérôme Darras 20

21 Vos droits

Contrat de travail : les modifications en question 21

22 Jeux

Des métaux et des mots 22



Et toujours
l’information
en ligne sur...
www.fo-metiaux.com



Suite à la deuxième vague d'épidémie de la Covid-19, nous sommes toujours en période de confinement et à quelques jours des fêtes de fin d'année. Les annonces du président de la République du 24 novembre laissent espérer, sous réserve des indicateurs sanitaires et des vaccins, des jours meilleurs. Il reste à souhaiter que nous puissions toutes et tous profiter, certes dans « un environnement anxieux », des fêtes de fin d'année, ce qui ne sera pas facile pour celles et ceux qui ont malheureusement perdu des proches.

En ces moments difficiles que traverse notre pays, sur le plan tant social qu'économique, il faut se souvenir que l'industrie est une source de création et de redistribution des richesses pour l'économie, garante par la négociation et notre pratique contractuelle d'une évolution salariale et d'un ancrage territorial en faveur de l'emploi. De plus, elle participe à préserver les services de proximité dont ont besoin les citoyennes et les citoyens de notre pays.

Face à cette crise sanitaire « planétaire » inédite, et comme nous avons pu l'expliquer dans nos différents éditos, nous n'avons pas voulu être de simples spectateurs, mais bien des acteurs afin d'anticiper nos actions pour essayer de protéger, dans un premier temps, les salariés et les différents secteurs industriels. L'objectif continu de notre Fédération, c'est de préserver l'industrie et d'éviter au maximum les licenciements tout en sauvegardant les compétences qui lui sont nécessaires. Avec nos actions syndicales et les accords nationaux que nous avons signés, nous avons impulsé une « boîte à outils » avec un ensemble de mesures pour aider les entreprises et les salariés à passer ce mauvais cap conjoncturel.

Pour faire face aux difficultés économiques de certaines entreprises, qui ne sont d'ailleurs pas forcément toutes dues à la seule crise sanitaire, les délégués FO de nos différents secteurs se sont saisis de ces outils, dont l'APLD et la formation professionnelle. Nous sommes impressionnés, mais pas étonnés, par l'efficacité des équipes FO qui négocient et signent soit

Dans la tourmente, FO plus efficace que jamais

des accords qui permettent de maintenir l'emploi en France comme chez Safran, soit des accords permettant d'éviter des départs contraints, à l'instar d'Airbus Group et de Renault, soit encore des accords qui ont permis de réduire le nombre des licenciements prévus dans leurs entreprises, comme chez Daher, Mécachrome, AAA, Athos, etc.

Nous tenons également à souligner l'efficacité des équipes FO qui se battent contre les directions d'entreprises qui essaient de licencier au prétexte de la crise et alors même qu'elles font des profits, à l'instar de SKF et Manitou, où les délégués FO ont réussi à faire annuler un PSE de 63 personnes. Au regard de l'actualité, nous constatons que nous sommes fortement impactés avec des situations très différentes pour les entreprises précitées et nous pensons également aux entreprises suivantes : CNIM, Vallourec, Sandvik, KMF, Inteva, etc. Nous apportons notre soutien à nos équipes syndicales et aux salariés de ces entreprises. Nous allons continuer nos démarches auprès des pouvoirs publics et des ministères concernés pour trouver les meilleures solutions.

Dans tous les cas, en cette période particulièrement troublée et difficile, nous constatons au quotidien, avec nos équipes syndicales dans les entreprises, que la négociation collective et le dialogue social sont les meilleurs outils pour redonner de l'espoir aux salariés et aux entreprises. Pour notre part, et malgré ce contexte morose, nos combats syndicaux ne se cantonnent pas simplement à préserver l'industrie, ils s'orientent vers son développement et nous avons de nombreuses idées et propositions à faire valoir. Pour preuve : le dossier spécifique de ce numéro porte sur le recyclage et l'écologie industrielle.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP : 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metallurgie.fr

Recyclage : l'écologie industrielle

Face aux enjeux environnementaux, les réponses à apporter ne manquent pas : production d'énergie verte, optimisation de la consommation, réduction de la pollution sous toutes ses formes... Pour notre organisation, c'est une évidence : la défense de l'environnement ne se fera pas contre l'industrie mais avec elle. Au centre de ces problématiques, le recyclage est en pleine transformation et a vocation à devenir le maillon fort de l'industrie de demain. Les défis sont nombreux mais les métallos sauront être à la hauteur.

Force d'analyse et de propositions, FO Métaux n'a pas attendu que la question environnementale prenne place sur le devant de la scène pour la considérer, comme le montre le Livre blanc que notre organisation a publié sur le sujet en 2010. Parmi les secteurs rattachés à la métallurgie, l'un d'eux est porteur de solutions et de promesses d'avenir : la récupération. FO Métaux, représentée par la secrétaire fédérale Nathalie Capart, y négocie d'ailleurs chaque année sur les minima salariaux et a signé pour 2021 à 0,7% (et à 1,5% en 2020 pour une inflation négative, soit sur 2 ans 2,2% d'augmentation des minima). Si l'on parle du recyclage au sens large, cette activité regroupe près de 110 000 salariés (dont un quart dans le secteur rattaché à la métallurgie). Selon le ministère de l'Écologie, il devrait générer dans les années à venir 300 000 nouveaux emplois. Il présente d'ailleurs un potentiel de développement syndical considérable. Jusqu'ici en grande majorité peu qualifiés, les salariés doivent traiter des flux de déchets de nature de plus en plus variable ; ils ont besoin de faire appel à des technologies nouvelles pour la reconnaissance des déchets. Mais la typologie des métiers change et devrait continuer à évoluer, notamment du fait d'un besoin de montée en compétences et en niveau de qualification des salariés. Pourquoi un tel développement ? Parce que le volume de déchets à collecter et à traiter atteint des niveaux stratosphériques, et parce que le développement de l'économie circulaire ne pourra pas se faire sans celui du recyclage.

Le business vert

D'après un rapport de la Banque Mondiale, le monde produit 2,01 milliards de tonnes de déchets par an, dont 33% ne seraient pas traités correctement. L'Europe génère de grandes quantités de déchets : nourriture et déchets de jardinage, déchets de construction et de démolition, déchets miniers, déchets industriels, boues, vieux téléviseurs, vieilles voi-



Un secteur en pleine expansion.

tures, batteries, sacs en plastique, papiers, déchets sanitaires, vieux vêtements et vieux meubles... la liste est longue et reflète les modes de consommation de notre société. En France, le volume de déchets collectés s'est stabilisé autour des 100 millions de tonnes annuels. Les métaux représentent 4% du total mais il ne faut pas s'y limiter : 10% des déchets plastiques concernent l'automobile et 6% des plastiques sont utilisés pour les appareils électriques et électroniques. La place du déchet dans la société a fortement changé et cette évolution va se poursuivre au travers d'un changement de modèle dont le recyclage sera un des moteurs. Depuis longtemps, l'économie est basée sur le modèle linéaire qui se résume à « extraire-fabriquer-consommer-jeter », qui utilise des ressources naturelles et de l'énergie pour fabriquer des produits qui deviendront, en fin de compte, des déchets. Le modèle de demain sera l'économie circulaire, où le déchet qui n'a pu être évité n'est plus éliminé mais devient une ressource à valoriser (matière ou énergie) et une alternative économe aux matières premières, dont la demande a explosé en un siècle. Chaque Français consomme 14 tonnes de matières premières par an (c'est 25t/an/habitant en Amérique du Nord). Au global, la demande en matières premières est passée de 7 milliards de tonnes par an en 1900 à 70 milliards en 2014. Elle s'est également complexifiée : il ne fallait que six éléments chimiques de la classification de Mendeleïev pour fabriquer un moulin à vent, il en faut aujourd'hui soixante pour fabriquer une éolienne !

Changement de modèle

Si les premiers experts ont mis en lumière dès les années 1970 le caractère non soutenable du modèle de croissance occidentale, aujourd'hui mis en œuvre à l'échelle planétaire, la prise de conscience généralisée

n'est que trop récente. Le XXe siècle a été celui des gains de productivité sur le travail. Le XXIe siècle devra être celui des gains de productivité sur les ressources sans quoi la 4^{ème} révolution industrielle restera lettre morte puisqu'il ne sera pas possible de bénéficier de tout le potentiel de la révolution numérique et de l'intelligence artificielle. Le rapport Villani pointait ainsi en 2018 les tensions à moyen terme sur la disponibilité du silicium pour faire face aux besoins de puissance de calcul d'une économie numérique. Le numérique constitue également une opportunité pour la transition vers une économie circulaire, en permettant notamment la mise en réseau, l'accès à l'information et à la donnée pour le citoyen, l'aide à la décision et la production de nouveaux services. L'un ne se fera pas sans l'autre. Sinon, la boucle ne sera pas bouclée.

Le constat s'impose : la France a de larges marges de progrès en matière d'économie circulaire. Le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés était en 2014 de 39%, un taux très inférieur à celui de nos voisins allemands (65 %) ou belges (50 %). Face aux impératifs écologiques, l'enjeu est également économique et attise la concurrence : le Bureau International du Recyclage estime qu'il s'agit d'un business à hauteur de 175 milliards d'euros dans le monde. A ce niveau, la question des déchets commence à devenir un véritable casse-tête : non seulement au niveau environnemental, avec un volume de déchets à traiter toujours croissant, mais également en termes de commerce et de géopolitique. La Chine, auparavant « poubelle du monde », a depuis un an refusé l'importation de nombreux types de déchets sur son territoire. La géopolitique du recyclage change et la concurrence s'intensifie. Dans ce contexte, l'importance de développer des capacités sur le territoire national est d'autant plus grande.

Le poids de la Recherche et Développement

Sans compter que l'usage de matières premières de recyclage en substitution des matières premières fossiles ou primaires permet de contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la France (diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050). En 2014, les filières de recyclage ont permis d'éviter environ 22,5Mt équivalent CO₂ et 123 500 GWh d'énergie primaire. A titre d'exemple, cela représente 4,9% des émissions totales du territoire français qui s'élèvent à 461 Mt équivalent CO₂ en 2014 (source ministère de



Déconstruire les véhicules usagés, un enjeu pour la filière.

production d'une tonne d'acier primaire. Ce pourcentage monte à 89 % pour le recyclage du PEHD, 93 % pour le recyclage de l'aluminium et 98 % pour le recyclage des textiles. Concernant la consommation d'énergie, le re-



Les métaux, un matériau idéal pour le recyclage

cy-clage d'une tonne de ferraille permet d'éviter 40 % de la consommation énergétique primaire d'une tonne d'acier primaire, 89 % pour le recyclage du PEHD, 94 % pour le recyclage de l'aluminium et 99 % pour le recyclage des textiles. Pour poursuivre sur cette lancée, il faut que le gisement de déchets triés entrant dans la voie du recyclage continue de croître, d'une part, et que les matières premières de recyclage soient utilisées par l'industrie française afin que les réductions d'émission et les économies d'énergie réalisées puissent bénéficier à la France, d'autre part. La filière se heurte ici à plusieurs défis techniques qu'il lui faudra relever par un effort conséquent en R&D, lequel nécessitera un soutien des pouvoirs publics. Un seul exemple : aujourd'hui, les entreprises de recyclage ne sont pas informées de la présence éventuelle de nano-objets dans les déchets qu'elles traitent, alors que cela peut perturber les filières existantes en modifiant les propriétés de la matière.

Les déchets de demain seront plus techniques et plus fragmentés, donc plus difficiles à recycler, comme c'est déjà le cas pour les objets de haute technologie, tels que les smartphones. Outre le développement du recyclage, une solution fait lentement son chemin : l'éco-conception, pour rendre plus de produits réellement recyclables. De manière générale, la R&D des industriels n'inclut quasiment jamais la gestion de la fin de vie dans les analyses de cycle de vie. Elle permet pourtant de réduire les déchets à la source en recourant à de nouveaux matériaux (issus du recyclage ou plus simples à recycler) et en prévoyant la déconstruction du produit en plus de l'existence de procédés internes de recyclage, à l'image de l'automobile avec sa filière de recyclage des batteries. Le travail accompli au sein du Conseil National de l'Industrie (CNI), auquel participe notre organisation, en particulier dans le Comité Stratégique de Filière (CSF) « Transformation et valorisation des déchets », explore des pistes intéressantes pour développer cette éco-industrie à la pointe de la révolution verte. La réflexion est en cours. L'action est urgente.

La fiscalité, un levier majeur

Alors que d'autres pays n'hésitent pas à soutenir le développement de leur industrie du recyclage, la France se montre encore trop timide en la matière, au risque de laisser le secteur prendre du retard sur ses concurrents...

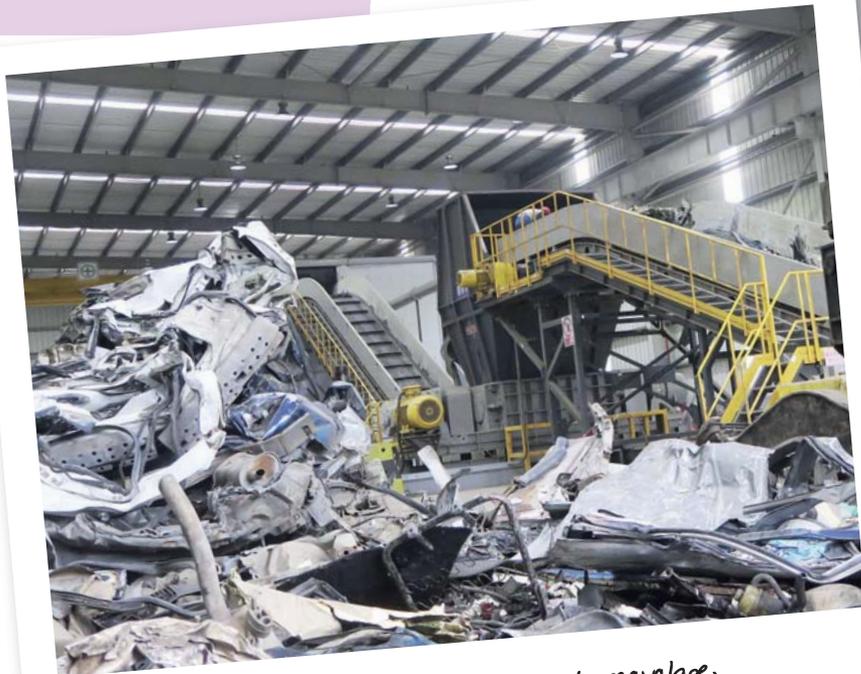
Si les déchets sont appelés à devenir les matières premières de demain, la transition vers l'économie circulaire se fait pour le moment à un rythme trop lent et fragile. Face à une baisse du prix du pétrole, amplifiée par les remous boursiers liés au Covid-19, il reste aujourd'hui moins coûteux d'acquérir une matière première primaire qu'une matière première recyclée. La problématique environnementale, qui impose une nouvelle stratégie industrielle globale, doit permettre d'instaurer une nouvelle dynamique de long terme. La réglementation et la fiscalité du secteur seront donc déterminantes pour assurer l'avenir de l'industrie française du recyclage. Les orientations régle-

me n -
rateur des pouvoirs publics qui viendrait brusquement doper le secteur et bouleverser durablement les équilibres dans le traitement des déchets se fait toujours attendre. Certaines initiatives sont même contreproductives.

L'effondrement du prix du minerai de fer ces dernières années, par exemple, est tel qu'il impacte tout un pan de l'industrie sidérurgique, en remettant en question la compétitivité de la filière électrique qui produit de l'acier à partir de ferrailles recyclées. Ainsi, la décision unilatérale de la France d'interdire le paiement en espèces des achats au détail de ferraille et de métaux par les entreprises de recyclage a eu pour effet de fragiliser davantage ces entreprises dans un contexte d'absence d'harmonisation européenne. A contrario, la fiscalité énergétique particulièrement avantageuse en Allemagne, associée à des normes plus souples sur les installations classées, lui permet de développer des filières de valorisation encore balbutiantes en France. L'Union européenne a subventionné des installations de traitement dans quelques États membres. Certaines d'entre elles deviennent de véritables aspirateurs à déchets car les écarts de charges salariales sont tels qu'ils compensent les coûts de transport vers ces États, exposant le secteur à des pratiques de dumping que notre organisation a toujours combattues.

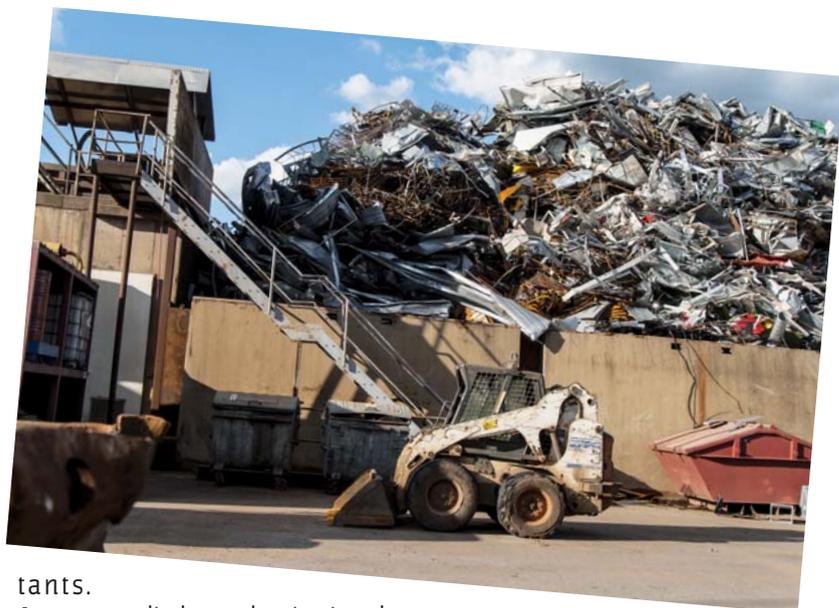
Une approche globale

Le transport routier, principale solution logistique pour la circulation des déchets, sera aussi à considérer dans l'équation. Il devrait être rapidement contraint d'améliorer ses performances environnementales, notamment en réintégrant ses émissions de CO₂ dans son coût, sous la pression de dispositifs fiscaux. Pour les entreprises de recyclage, l'augmentation du coût du transport qui en découlera risque de se traduire par une perte de compétitivité vis-à-vis d'autres modes de traitement qui orientent directement les déchets vers un exutoire (incinération, stockage) alors que l'économie circulaire implique des flux entrants et sor-



Face au coût des installations de recyclage, un soutien public sera nécessaire

taires actuelles vont dans le sens de l'accompagnement du développement du secteur, avec notamment des textes comme la Loi de transition énergétique pour une croissance verte, mais un véritable coup d'accélé-



mation avant d'être utilisables dans un processus de production, les entreprises du recyclage limitent leur impact environnemental. Une fiscalité audacieuse pourrait permettre au recyclage de devenir aussi un fournisseur de crédits d'impôts ou de tonnes de CO₂ évitées.

Soutien public

La fiscalité est également un levier à utiliser pour favoriser et soutenir les efforts massifs en R&D qui attendent le secteur. Il faudra également fixer des orientations de politique industrielle durable permettant au secteur de dimensionner les investissements et de prévoir leurs amortissements dans le temps. L'amélioration de sa compétitivité peut également se faire par la réintégration des externalités de l'impact environnemental des matières vierges/recyclées dans leur prix de vente. Enfin, l'attribution de crédits carbone en faveur de la filière permettrait de valoriser la consommation de matières issues du recyclage. Les idées ne manquent pas. Reste à les mettre en œuvre...

tants.

Autrement dit, la modernisation du recyclage et son soutien vont amener à revoir l'ensemble de la politique du transport, notamment dans son volet fiscal, bien au-delà de la route, en incluant le ferroviaire et le fluvial.

En approvisionnement l'industrie en matières économes en énergie et en émissions de gaz à effet de serre, en comparaison avec les matières vierges qui font l'objet d'une extraction, d'un transport - parfois sur des milliers de kilomètres - et d'une transfor-

Un vaste secteur

La branche des industries et commerces de la récupération (IDCC 637) est composée de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (FEDEREC) et des organisations syndicales représentatives (dont FO Métaux). Les entreprises adhérentes de la FEDEREC assurent la « collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage » dans treize domaines : BTP, verre, déconstruction automobile, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), métal, métaux non ferreux, palettes et bois, papiers cartons, plastiques, plumes et duvets, solvants, textiles et déchets organiques. Elle est l'une des quatre branches qui structurent un secteur comprenant trois grandes phases d'activité : les activités et les métiers de la collecte et du

transport des déchets, les activités du tri et de la préparation des déchets, enfin les activités de la valorisation matière ou énergétique. A noter que le dynamisme de ce secteur profite à d'autres : transformer les déchets en ressources exige des outils adaptés, fiables et robustes. Ainsi, le marché des équipements de recyclage n'a jamais été aussi florissant au niveau mondial. Toutes les régions sont concernées selon la dernière étude de Global Market Insights, qui considère que le secteur pourrait rapporter plus



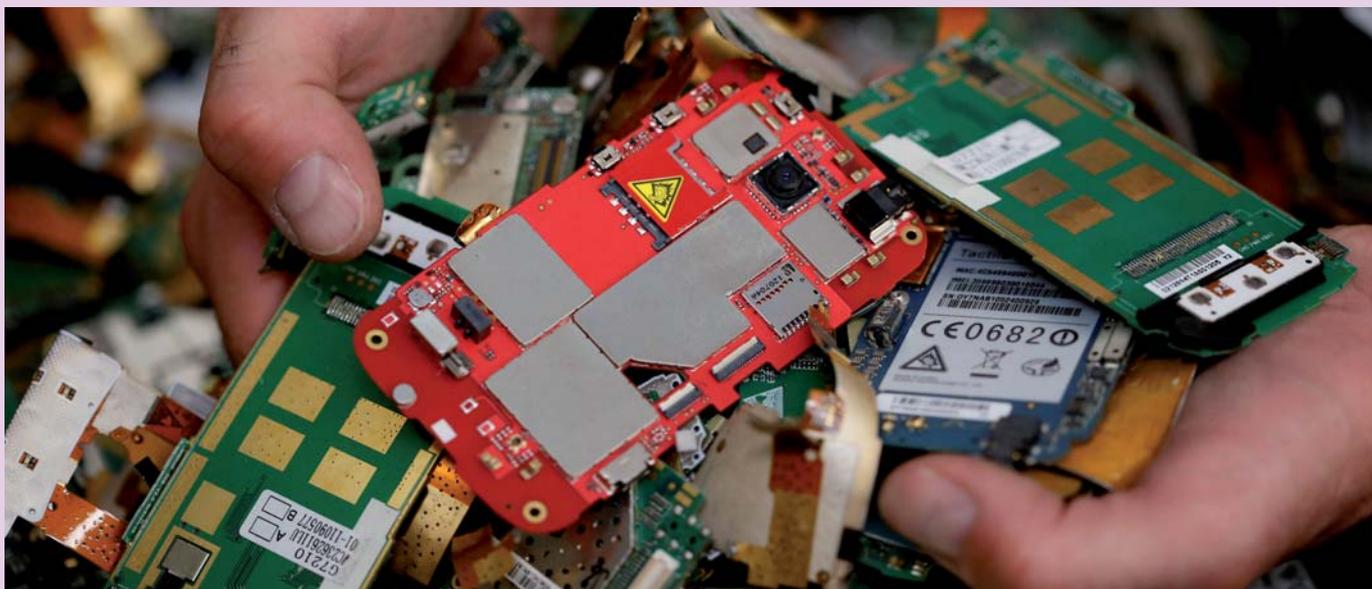
d'un milliard de dollars d'ici à 2025. Enfin, de récentes avancées scientifiques pourraient faire du recyclage un acteur majeur de la production d'énergie, et plus particulièrement d'hydrogène, qu'un procédé simple découvert par des chimistes de l'université d'Oxford va permettre d'extraire des déchets plastiques.



Electronique : le casse-tête des matières premières

En France, ce sont plus de 600 000 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) qui ont été collectées en 2018, selon le ministère du Développement durable. Tous ces appareils contiennent des éléments recyclables, comme l'or et le cuivre. Les puces d'ordinateur sont souvent fondues pour être reconditionnées en puces neuves. Cela permet de maximiser les ressources et de réduire les coûts futurs. Cependant, il y a des matériaux qui ne peuvent pas être recyclés, des métaux lourds, comme le mercure et le plomb. D'autres sont présents en si faible quantité, comme l'indium, le tantale, le gallium et d'autres métaux rares, que des solutions restent à concevoir pour un recyclage efficace. Pionnières en la matière, les entreprises positionnées sur les hautes technologies ont déjà commencé à relever le défi en élargissant leurs programmes de recyclage et en proposant notamment davantage de produits remis à neuf. A l'origine de ce mouvement, une prise de conscience : l'absence de tri sélectif est assimilée à des pertes financières, mais aussi et surtout, de matière première non renouvelable. Agir pour réduire la quantité des déchets leur permet non seulement de s'inscrire dans une démarche de développement durable, mais également de réaliser d'importantes économies.

L'industrie électronique s'inscrit également dans un cadre original : celui des filières REP. La responsabilité élargie du producteur (REP) existe en France depuis 1975 et repose sur le principe du pollueur-payeur : les fabricants, distributeurs et importateurs de produits qui mettent sur le marché des produits générant des déchets doivent prendre en charge leur gestion. La REP répond à trois objectifs : développer le recyclage de certains déchets et augmenter la performance de leur recyclage ; décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transférer le financement du contribuable vers le consommateur ; internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'écoconception. La vingtaine de filières REP existante s'est progressivement structurée, soit dans le cadre des obligations réglementaires européennes (emballages, déchets d'équipements électriques et électroniques, etc.) ou française (textile, mobilier...), soit de façon volontaire (déchets d'agrofouritures). Un rapport au gouvernement remis le 14 mars 2018 préconisait la création de cinq nouvelles filières REP. La Feuille de route pour l'économie circulaire parue le 23 avril 2018 a retenu diverses mesures visant l'optimisation des filières REP et la proposition de créer de nouvelles filières dans le secteur des jouets, des articles de sport et de loisir et des articles de bricolage et de jardin. En revanche, les propositions de créer des filières REP pour les huiles alimentaires et les huiles de moteurs usagées et pour les déchets du bâtiment n'ont pas été retenues. Des industries liées à la métallurgie en revanche, pas un mot...



branchez-vous santé

Rencontre avec : Olivier de Hillerin, Responsable de Développement chez AG2R LA MONDIALE

Olivier nous parle de prévention et nous explique comment chacun d'entre nous peut avoir au quotidien un impact sur sa santé.

La crise sanitaire liée au COVID 19 nous rappelle à tous l'importance d'être en bonne santé. Que faites-vous pour accompagner les salariés dans cet objectif ?

Même si notre métier premier est d'indemniser le risque, participer à sa prévention est fondamental pour nous. Bien sûr, nous accompagnons salariés et entreprises sur des pathologies liées à l'exercice de leurs fonctions.

Au-delà de cela, divers travaux ont montré ces dernières années que nous sommes tous acteurs de notre santé et c'est un message que nous souhaitons porter.

Avez-vous des exemples concrets à nous donner ?

Oui. Prenons l'exemple des cancers et de la prévention de leur récurrence. Le cancer est la première cause de mortalité en France avec près de 400 000 nouveaux cas et 150 000 décès du cancer par an. Et malheureusement, les cas de récurrences sont nombreux. Or, on évalue à 40 % le nombre de cas qui seraient évitables par un changement des comportements du quotidien.

Nous avons mis en place **#ParcoursINM après cancer**, un programme d'accompagnement de lutte contre les récurrences, après cancers, construit à base d'interventions non-médicamenteuses (INM). Il s'inscrit dans la continuité de notre engagement dans le programme Activ' (avec l'Institut Curie) sur le cancer du sein pendant près de 5 ans qui avait pu démontrer qu'un programme personnalisé à base d'**activité physique adaptée (APA)** et de coaching nutritionnel pouvait réduire de 30 à 50 % le



risque de récurrence.

Forts de cette expérience et avec la volonté de généraliser cet accompagnement à tous les cancers (solides), un groupe de travail scientifique piloté par le Professeur Grégory NINOT, a permis la conception, la mise en œuvre et le déploiement national de ce programme de lutte contre les récurrences à base d'INM pour les assurés des branches.

Autre domaine, autre axe de prévention sur lequel nous avons travaillé et sur lequel nous communiquons vers nos assurés : la santé bucco-dentaire. On ne dira jamais assez la nécessité d'aller chez son dentiste à des âges clefs pour un adulte que sont 35 et 55 ans. C'est un geste simple, mais qui peut être capital lorsque l'on connaît l'impact que peut avoir notre état bucco-dentaire sur notre santé globale.

Ces deux actions ont été développées dans le cadre de notre programme de prévention « Branchez-vous santé », récemment récompensé par l'Argus d'Or 2020 dans la catégorie Assurance de Personne Santé /Prévoyance.

Pour en savoir plus sur ces actions :

<https://www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante>

Athos aéronautique : FO sauve l'emploi

Alors que la crise continue de toucher durement l'aéronautique, les métallos FO d'Athos aéronautique, spécialiste du contrôle qualité et des essais, viennent d'éviter le pire aux salariés de l'entreprise. Ils ont réussi à repousser l'Accord de Performance Collective que voulait imposer la direction pour parvenir à un PSE et des départs volontaires.

Les salariés d'Athos aéronautique reviennent de loin. En juin dernier, la direction de l'entreprise tentait de faire passer un accord de performance collective (APC). Grâce à sa détermination et des négociations acharnées, FO a su contraindre la direction à abandonner ce projet et a finalement signé le 16 novembre un accord d'APLD ainsi qu'un PSE qui va laisser une large place aux départs volontaires et sauver ainsi un maximum d'emplois. « Dès le début, nous avons refusé que les salariés payent pour la crise, se rappelle le délégué syndical Jérôme Gloaguen. La direction demandait des efforts collectifs mais se gardait bien de toucher aux dividendes et aux hautes rémunérations, alors que le projet d'APC se traduisait par 15 % de perte de salaire, la fin des indemnités kilométriques et des majorations d'équipes, la diminution des primes de management, d'encadrement et d'objectif cadre. C'était remettre en cause tous les acquis que FO, syndicat majoritaire, avait conquis aux cours des 15 dernières années, le tout sans donner la moindre garantie sur l'avenir des emplois. » Face au chantage à l'emploi, FO ne lâche rien et est bien la seule organisation à le faire. Là où les autres OS sont



prêtes à négocier sur le nombre de départs contraints, les métallos FO refusent l'APC en bloc et exigent qu'il ne soit procédé à aucun licenciement contraint. Ils tiendront cette ligne jusqu'au bout. Initialement, 234 salariés sur les 425 que comptait l'entreprise en juin étaient menacés. Les négociations ont permis de ramener ce chiffre à 59 et aujourd'hui, du fait de l'action de notre organisation, l'objectif du « zéro licenciement contraint » devrait être tenu grâce aux départs volontaires. Un point définitif sera fait fin janvier. « Ce travail est à mettre au crédit de l'équipe FO, notamment Ludovic Saint-Jours, Gérald Lasserre et Lionel Delous, souligne Jérôme Gloaguen. Nous avons également obtenu de valoriser les primes de départs volontaires en fonction de l'ancienneté et de verser ainsi une enveloppe bien plus conséquente. » Sans la confiance des salariés dans ces moments difficiles, rien n'aurait été possible, et ils savent aujourd'hui, après ce combat victorieux, que cette confiance était méritée !

Daher : FO évite le pire

Depuis l'annonce d'un plan social en France en avril dernier, les métallos FO de Daher n'ont pas ménagé leurs efforts pour en réduire l'envergure et limiter au maximum la casse sociale. Pendant plus de 25 semaines de négociations sans relâche et jusqu'au dernier jour, les efforts de notre organisation ont permis d'obtenir des mesures supplémentaires au-delà du cadre légal ainsi que des engagements formels de la Direction. Ainsi, des avancées significatives sont à porter au crédit de FO : seuls 643 postes restent menacés en cette fin d'année, contre 1 261 au mois de juin, et les départs volontaires devraient réduire ce chiffre ; la prime incitative au volontariat fin de carrière ira jusqu'à 6 500€ ; l'allongement des congés de reclassement pour les différentes tranches d'âge ont été allongés jusqu'à un maximum de 12 mois et la mise en place de dispositifs d'accompagnement à la mobilité jusqu'à 36 mois ; et surtout, la mise en place de l'APLD permettra de sauver 231 postes. Une fois de plus, un dialogue social constructif a permis de trouver des solutions.

Pour ce sous-traitant aéronautique, comme pour beaucoup d'autres, la crise de la Covid-19 et son impact désastreux sur le secteur, plus particulièrement le fort ralentissement de la production chez Airbus, a des conséquences majeures au plan social, et seule le sens des responsabilités des métallos FO a permis d'éviter le pire. Pour autant, le dossier est loin d'être refermé. Dans les mois à venir, notre organisation ac-

compagnera au plus près les salariés dans l'application des accords, car la réorganisation du travail et la redistribution des cartes en termes de compétences sur l'ensemble des prestations présentes sur le territoire national seront des enjeux majeurs pour la pérennité du groupe et donc l'emploi de ses salariés. L'avenir du site de Saint-Julien-de-Chédon (Loir-et-Cher) et de ses 200 salariés restera au centre des préoccupations. Mis en vente par Daher, il suscite l'intérêt de plusieurs repreneurs aux profils variés mais la prudence reste de mise : les principales productions de Saint-Julien partant pour Nantes et Tarbes, le repreneur ne peut pas se contenter de ce qui restera sur place. Il devra amener de l'activité. D'autant que pendant ce temps, le PSE suit son cours. Daher a ainsi adressé un courrier aux salariés de Saint-Julien leur proposant des postes dans les usines du groupe, à Nantes et Tarbes. Le combat pour l'emploi est loin d'être terminé...

Manitou abandonne son PSE



L'automne 2020 aura eu un petit air de montagnes russes pour les salariés de Manitou. Le 28 septembre dernier, ils apprenaient la mise en place d'un PSE avec 63 suppressions de postes à la clé en France sur un effectif de 2 300 salariés. Panique à Ancenis, en Loire-Atlantique, où la décision fait l'effet d'une douche froide, tant les salariés n'ont pas ménagé leur peine durant le premier confinement pour faire tourner l'entreprise à plein régime. A en croire les arguments de la direction, la situation serait pourtant dramatique du fait de l'impact de la crise et une saignée dans les effectifs serait inévitable. Fin juillet, le groupe avait annoncé qu'il estimait la chute de ses ventes pour l'année 2020 à 30%.

Dès l'annonce du plan, l'équipe FO, emmenée par le DSC FO Pierre-Louis Montaudon (également membre de la CA Fédérale), se mobilise pour combattre une mesure injuste qui ferait payer aux salariés le prix de la crise. Fin octobre, avec les autres organisations syndicales, elle adresse une lettre ouverte aux actionnaires historiques de Manitou leur intimant de renoncer au projet. « Nous avons rappelé que les trois derniers exercices avaient enregistré une croissance de plus de 30 % et des bénéfices records, explique Pierre-Louis Montaudon. Nous montrons aussi que l'entreprise avait finalement mieux résisté à la crise sanitaire que redouté et affichait des perspectives pro-

metteuses, avec un carnet de commandes en hausse. » En parallèle, notre organisation se saisit de l'affaire et son secrétaire général Frédéric Homez, en lien avec l'UD 44, multiplie les contacts de haut niveau avec le patronat.

Le 3 novembre, retournement de situation et confirmation que les métallos FO ont été entendus : Manitou abandonne purement et simplement son PSE au cours de la seconde réunion de négociations sur les mesures d'accompagnement. Officiellement, « les conditions de négociations dégradées » auraient eu raison du projet. En réalité l'intervention de notre organisation a lourdement pesé dans la balance, et comme souligné par FO, l'impact de la Covid et du confinement a été moins grave que prévu. Manitou a d'ailleurs annoncé dans la foulée une distribution exceptionnelle de 0,50 euro par action prélevée sur les réserves, s'appuyant sur des prévisions de résultats revues à la hausse.

Prudence cependant : le groupe a déclaré travailler sur un plan de réorganisation pour « être plus agile et efficace, sans obérer nos capacités de rebond » et limiter très fortement l'évolution de ses dépenses en 2021. L'entreprise souhaite notamment jouer sur les départs « naturels », qui ne seront pas, quand cela est possible, remplacés. Autant dire que pour FO, la vigilance restera de mise.

A peine un mois après avoir annoncé la suppression de 63 postes via un PSE, le constructeur de chariots élévateurs Manitou est revenu le 3 novembre sur sa décision. Notre organisation a joué un rôle clé dans le processus qui a permis de sauver ces emplois.

NLMK : épreuve de force victorieuse

Une entreprise en bonne santé fait souvent un patron heureux. Pour ses salariés, c'est moins évident, surtout quand ils ne perçoivent que trop rarement le fruit de leurs efforts. Dans ces cas-là, le mécontentement finit souvent par déborder, surtout quand l'accumulation des mauvaises manières produit un effet de cocotte-minute. C'est ce qui s'est passé chez NLMK, à Strasbourg, en cette fin d'année. Si l'entreprise, spécialisée dans la production d'aciers galvanisés et pré-laqués, a plutôt bien traversé la crise sanitaire, avec une bonne prise en compte des impératifs de sécurité pour les salariés et une activité qui n'a pas trop souffert du confinement, les 140 salariés ont pâti d'un manque de considération pour leur pouvoir d'achat. Finalement, ce sont des NAO au rabais qui ont contraint les métallos FO à l'épreuve de force, qu'ils ont rapidement remportée.

« C'est l'agrégation de beaucoup de griefs qui a fini par mettre le feu aux poudres, explique le secrétaire du syndicat FO Claude Vix : difficultés avec le management situé en Belgique, manque de personnel et de compétences, GPEC qui attend une renégociation depuis le PSE de 2014, des salariés pas payés au bon coefficient... Quand nous avons refusé des NAO qui ressemblaient à une aumône et que la direction a fermé la porte à une prime pour les efforts accomplis durant le confinement, les salariés ont vu rouge. » Devant une discussion devenue stérile, FO, majoritaire sur le site, organise dès le 16 octobre des grèves ciblées par atelier, où les salariés restent à la maison. Le mouvement fait rapidement boule de neige et devant l'intransigeance de la direction, notre organisation lance une grève générale très suivie le 17 novembre. Panique chez les dirigeants : le PDG du groupe vient en personne sur le site pour tenter d'éteindre l'incendie. Le lendemain, notre organisation obtient une prime de 400 euros nets pour les salariés, ainsi



que 80 euros par poste supplémentaire effectué ainsi que diverses mesures salariales. Surtout, FO décroche enfin l'ouverture d'une négociation sur la GPEC pour janvier 2021, des reports de congés pour une ligne qui sera temporairement arrêté pour la réalisation d'investissements et l'assurance qu'il sera pris le temps nécessaire pour parvenir à un accord sur plusieurs revendications de notre organisation. « Si nous préférons le dialogue à l'épreuve de force, cette dernière ne nous effraie pas, résume Claude Vix. Nous avons tracé une ligne et, pragmatiques, nous nous y sommes tenus jusqu'à la victoire. » Une nouvelle fois, FO a montré comment défendre autant les salariés que l'industrie.



**[FO Métaux souhaite aux métallos et à]
leur famille de bonnes fêtes!**

**Pour tout renseignement,
contactez votre délégué FO Métaux**



Pour chacun, pour tous, pour la vie



Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur global de santé et de protection sociale.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun tout au long de leur vie. Il protège plus de 11 millions de personnes dans l'ensemble de son écosystème et propose des solutions adaptées aux employeurs publics et privés. Acteur engagé, il innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV s'affirme comme un véritable entrepreneur du mieux-vivre.

www.groupe-vyv.fr

GRUPE
vyv

Entrepreneur du
mieux-vivre



Ascoval : le feu sacré

Ce feu sacré, ce n'est pas seulement celui qui anime et a animé les métallos de l'aciérie de Saint-Saulve lors du combat pour sauver leur entreprise, c'est aussi le nom d'un documentaire d'Eric Guéret sorti en salles le 21 octobre. Construit comme un thriller sur fond de mondialisation, le récit de ce conflit social dans lequel notre organisation a joué un rôle déterminant tient le spectateur en haleine pendant près d'une heure et demie. De la forge aux couloirs de Bercy, le réalisateur ne manque aucune des étapes de l'odyssée, filmées au plus près des 270 salariés, dont il livre les espoirs, les joies ou les déceptions au fil des étapes. Au-delà, ce sont aussi les doutes, les compromissions ou les cas de conscience des autres acteurs du dossier que sont les responsables économiques et politiques. Tous les ingrédients du drame à suspense sont là, magistralement utilisés. Seuls les extraits de journaux télévisés ramènent le spectateur à la réalité qui, à l'heure où la lutte contre la désindustrialisation tient le haut de l'affiche, dépasse ici la fiction...



Négociations, réunions de travail mais aussi fait insolite, l'actu de FO Métaux se décline également en brèves...

La voiture électrique dépasse les bornes

A raison d'une demi-heure minimum pour recharger les batteries, la généralisation de la voiture électrique suppose la mise en place d'un grand nombre de bornes. On en est loin, comme le montre le rapport annuel de l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA), qui s'alarme d'une offre bien insuffisante en la matière en Europe. Alors que les ventes de véhicules électriques ou hybrides y ont progressé de 110 % en trois ans, le nombre de bornes n'a augmenté que de 58 %, restant sous la barre des 200 000 (installées surtout dans quatre pays : Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne et France). Le risque? Celui pointé par FO Métaux il y a déjà quelque temps (n°585, mai 2019) : arriver à un point où la croissance de la vente de véhicules électriques cale, si les consommateurs voient qu'il n'y a pas assez de bornes là où ils veulent se déplacer... Plus que jamais, l'investissement dans ce domaine doit figurer au rang de priorité dans l'agenda public. Il s'agit là d'une condition essentielle pour la réussite de la transition écologique, mais aussi pour la pérennité de l'industrie automobile.



Le risque? Celui pointé par FO Métaux il y a déjà quelque temps (n°585, mai 2019) : arriver à un point où la croissance de la vente de véhicules électriques cale, si les consommateurs voient qu'il n'y a pas assez de bornes là où ils veulent se déplacer... Plus que jamais, l'investissement dans ce domaine doit figurer au rang de priorité dans l'agenda public. Il s'agit là d'une condition essentielle pour la réussite de la transition écologique, mais aussi pour la pérennité de l'industrie automobile.

Eviter l'accident spatial

Avec près de 600 000 débris spatiaux gravitant rien qu'en orbite basse, allant de l'éclat de peinture aux réservoirs de fusées de plusieurs tonnes, l'embouteillage spatial et les risques de collision qui vont avec sont devenus une menace pour les satellites et pour l'accès à l'espace. Pour y remédier, Thales Alenia Space va mettre au point, en lien avec la start-up canadienne NorthStar Earth une constellation de satellites baptisée Skylark pour surveiller tous les débris mis en orbite depuis Spoutnik en 1957 et prévenir les accidents. Une nécessité pour la poursuite de la conquête spatiale.

Ariane 6 ne décollera pas avant 2022

Le premier tir de la fusée européenne, prévu pour fin 2020, n'aura pas lieu, dicit l'Agence Spatiale Européenne (ESA). En premier lieu, c'est la livraison du nouveau pas de tir ELA4 à Kourou qui pose problème : les restrictions sanitaires en Guyane ont été très sévères et la reprise du chantier reste difficile. S'ajoutent à cela des problèmes techniques qui ont ajouté des délais supplémentaires. La construction de la fusée elle-même a aussi pris du retard pour cause de problèmes sur le moteur auxiliaire (APU). Et le Covid-19 n'arrange rien, puisqu'il occasionne des problèmes sur la chaîne d'approvisionnement qui réunit 13 pays... Les reconfinements de l'automne en Europe pourraient ralentir encore la cadence. Pour réaliser les essais finaux, notamment sur le moteur Vulcain, ArianeGroup a besoin d'utiliser le pas de tir à Kourou... lorsqu'il sera prêt, vraisemblablement en juillet 2021.



Métaux du Val-de-Seine : derrière l'inquiétude, la détermination

Le 19 septembre, les métallos FO du Val-de-Seine se sont retrouvés pour l'assemblée générale de leur syndicat des Métaux autour de leur secrétaire Brahim Aït-Athmane, en présence du secrétaire fédéral Valentin Rodriguez, des DSC FO Renault Mariette Rih et PSA Olivier Lefevre, ainsi que du trésorier de l'UD des Yvelines Philippe Panier. Ce rendez-vous a permis de faire le point sur les nombreuses problématiques des métallos FO de ce bassin géographique.

C'est en vidéo et avec une organisation assurant le respect de la distanciation sociale que les métallos FO du Val-de-Seine ont pris connaissance du rapport moral présenté par le secrétaire du syndicat Brahim Aït-Athmane lors de leur assemblée générale

du 19 septembre. Il y avait bien évidemment un avant et un après COVID. La période antérieure à la crise a montré des équipes motivés et dynamiques, très actives dans les opérations de développement syndical, mettant à profit les nouvelles technologies pour une syndicalisation énergique. Puis est arrivé le confinement, au cours duquel les métallos FO ont été aussi réactifs qu'efficaces, négociant sur la mise en œuvre du confinement, la sécurité des salariés, mais aussi préparant l'avenir en préservant les compétences et le retour de l'activité. Dans ce département où, entre PSA Poissy, Renault Flins et Safran, l'aéronautique et l'automobile dominant, les inquiétudes n'ont pas disparu, même si PSA, soutenue par une dynamique forte, a connu une sortie de crise encourageante, bien qu'à surveiller. Les métallos FO ont aussi évoqué l'avenir, et notamment l'association créée par le syndicat pour développer des actions de formation



sur-mesure qui enrichiront les compétences de chacun.

Olivier Lefevre a ensuite pris la parole pour un point sur les négociations en cours chez PSA, en particulier sur le télétravail et les conditions de travail. Mariette Rih lui a succédé pour revenir sur les suppressions de postes en cours chez Renault, l'accord de méthode négocié et signé par notre organisation, et son action déterminée pour éviter tout licenciement contraint. Après une intervention de Philippe Panier sur les accords de performance collective (APC), Valentin Rodriguez a clôt les débats par un point sur l'actualité nationale, entre négociations et congrès fédéral, insistant notamment sur la loi de transition énergétique et les mesures de la Convention citoyenne, soulignant les impacts que l'ensemble aura sur l'automobile et pointant les contradictions entre ces dispositifs – qui handicaperaient la voiture « made in France » – et les ambitions du plan de relance de l'industrie.

Framatome : l'art de la négociation

Les métallos FO de Framatome, à Lyon, se sont retrouvés en assemblée générale le 16 septembre autour de leur secrétaire Eric Devy (également membre de la CA fédérale) et du secrétaire fédéral Eric Keller. Ensemble, ils ont fait le point sur l'activité de leur syndicat et ont défini les orientations pour l'année à venir.

En ces temps de crise sanitaire, le respect des règles de distanciation sociale ne facilite pas les réunions et il faut être inventifs pour pouvoir tenir une assemblée générale. C'est ce que les métallos FO de Framatome, à Lyon, ont fait pour tenir la leur le 16 septembre : une partie des participants étaient présents de manière virtuelle, connectés via Skype.

Le syndicat Framatome du Rhône est composé quasiment d'autant d'hommes que de femmes et quasiment autant d'OTEAM que de Cadres, preuve qu'une action syndicale efficace ne doit pas se limiter à des revendications catégorielles. Le rapport d'activité présenté par Eric Devy a permis de revenir sur les nom-

breuses négociations menées par l'équipe FO, notamment sur le télétravail, ainsi que sur les actions de développement entreprises. Les problématiques liées à la Covid-19 sont venues recouper ces questions et ont permis un point complet sur le sujet.

Après avoir esquissé les contours des actions à venir pour le syndicat, notamment en matière de développement, Eric Devy a passé la parole à Eric Keller pour une intervention consacrée à la refonte en cours du dispositif conventionnel de la métallurgie ainsi qu'à l'actualité nationale de notre organisation.

USM du Cher : grandir malgré la crise



Malgré l'absence d'un certain nombre de délégués syndicaux FO pour cause de confinement, les échanges des métallos FO lors de l'assemblée générale de leur USM le 2 octobre ont abouti à un constat unanime : la plus grande inquiétude règne dans les entreprises. « Depuis plusieurs années, nous constatons des abus des employeurs qui œuvrent avant tout pour préserver leurs profits, s'est alarmé Stéphane Carré. La crise sanitaire puis économique n'a fait qu'amplifier cette tendance. » Si notre organisation est aux côtés des métallos FO chaque fois que la situation l'exige, de nombreux dossiers sont à présent au point mort, du fait de la pandémie. Heureusement, au plan salarial, l'USM a pu négocier quelques semaines avant le premier confinement, épargnant aux salariés une année blanche en termes de pouvoir d'achat. FO constate cependant un écart sur les salaires entre petites entreprises et grands groupes, notamment du fait des rapports entre sous-traitants et donneurs d'ordre, un chantier sur lequel la réflexion est en cours.

Côté développement syndical, les résultats électoraux sont bons et les métallos entendent bien conforter cette représentativité, misant notamment sur la formation fédérale pour cela. Les efforts de l'USM ont abouti à la création de plusieurs syndicats et sections dans le département, mais l'érosion naturelle des effectifs et les difficultés de nombreuses entreprises ont eu un impact négatif sur ce plan. « Actuellement, et au-delà de la question du développement, a confié Stéphane Carré, nous recentrons nos efforts sur l'aide à apporter à nos adhérents, notamment aux plans matériel et juridique, mais aussi dans le domaine de la formation. »

L'intervention de Gérard Ciannarella est venue offrir un éclairage national sur ces nombreuses problématiques. Le secrétaire fédéral a rappelé l'importance de la formation syndicale et l'offre mise au point par notre Fédération en la matière. Il a conclu par un point sur les nombreuses négociations en cours, en particulier celle sur le dispositif conventionnel de la métallurgie.

Les métallos FO du Cher se sont retrouvés le 2 octobre à Bourges pour l'assemblée générale de leur USM. Réunis autour de leur secrétaire Stéphane Carré et du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella, ils ont fait le point sur la situation du département et les actions qu'ils entendent mener dans l'année à venir.

AMIPI : la crise n'est pas un handicap

Le 22 septembre, les secrétaires fédéraux Géraldine Nivon et Lionel Bellotti sont allés à la rencontre des salariés et de la direction de la fondation AMIPI, à Nantes, en compagnie du délégué syndical Hugues Dumont. Spécialisée dans la sous-traitance automobile, cette structure présente une particularité : l'ensemble de ses opérateurs sont des personnes en situation de handicap cognitif.

En France, près de 600 000 personnes en situation de handicap mais en capacité de travailler sont privées d'emploi. Parmi les trop rares structures adaptées qui peuvent les aider : la fondation AMIPI. Avec plus de 600 salariés répartis sur 7 sites de production réalisant des faisceaux électriques pour le secteur automobile, cette fondation créée il y a plus de 50 ans et déclarée d'utilité publique depuis 2005 n'emploie que des opérateurs en situation de handicap cognitif. Avec l'aide de 65 encadrants et d'apprentissages adaptés, elles développent chaque jour leurs capacités cérébrales via l'acquisition de compétences essentiellement manuelles. La visite, qui s'inscrit dans les liens de longue date développés entre notre organisation et AMIPI, avait aussi vocation de passage de témoin entre Lionel Bellotti et Géraldine Nivon, à présent en charge de la thématique du handicap dans le cadre de ses fonctions fédérales.

La rencontre avec la direction a également permis de revenir sur la manière dont AMIPI a fait face au COVID-19 et au casse-tête du confinement, mais aussi sur les conséquences économiques de la situation pour cette structure de sous-traitance automobile. Bien que



l'impact de la crise ne soit pas négligeable pour AMIPI, la fondation n'en poursuit pas moins son développement et prévoit l'embauche de 40 à 70 agents de fabrication sur ses sites. Toujours aux côtés d'AMIPI et des salariés en situation de handicap, notre organisation va suivre de près ce recrutement, pour laquelle il suffit de s'adresser à : Fondation AMIPI, Service RH – Mme Mariette GUITTON, 16 avenue du Maréchal Foch 49300 CHOLET m.guitton@slami-aampi.com

Métaux de Marseille : tout pour se développer !

Le 14 septembre s'est déroulée l'assemblée générale du Syndicat FO de la Métallurgie de Marseille à l'UD des Bouches-du-Rhône. Réunis autour de leur secrétaire Nathalie Caille, en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella (également secrétaire de l'USM13) et du secrétaire général de l'UD13 Franck Bergamini, les métallos FO ont fait le point sur les avancées de la structure en termes de développement et se sont fixé les priorités de l'année 2021.

Bilan dense que celui des Métaux de Marseille pour l'année 2019, comme ont pu s'en rendre compte les participants à l'assemblée générale du syndicat, le 14 septembre. Dans la cité phocéenne et alentours, les mois écoulés auront d'abord été marqués par la mise en place des CSE dans les entreprises, puis par la mobilisation contre la réforme des retraites. Elle est ensuite revenue sur le travail de développement syndical, au cœur de l'action des Métaux de Marseille. « Déplacement, information CSE, explication sur les élections, édition et distribution de tracts : sur 2019 nous avons rendu visite à 22 sections de la région », a-t-elle détaillé. Le syndicat a été présent sur près de 80 % des négociations de protocoles préélectorales et a créé quatre nouvelles sections, chez Tehno-Pro, Delta Ascenseurs, Ampéris et Multiforme, sans oublier une hausse du nombre d'adhésions chez les cadres à notre organisation. Après que les participants ont échangé sur la situation dans leurs implantations suite à la pandémie Covid-19, le trésorier des Métaux, Jean-Louis Flechel, est revenu sur les mesures pour la relance de l'ap-



prentissage, que notre organisation a négocié au sein de la CREFOP PACA.

Gérard Ciannarella est ensuite intervenu pour un point sur le rôle et le fonctionnement des USM, en particulier dans le domaine du développement syndical. Il a d'ailleurs prolongé son propos sur ce thème en présentant le dispositif de formation syndical et en soulignant son apport pour un militantisme efficace. Poursuivant sur la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie, il a rappelé que le sujet ferait l'objet d'une table ronde au congrès fédéral de Nice. Il a conclu par un tour d'horizon des questions industrielles nationales. Enfin, Franck Bergamini a dressé un état des lieux de la situation dans la région, notamment les mesures de protection mis en place à l'UD ainsi que les contraintes, dans l'attente des nouvelles mesures qui devaient être annoncées par la Préfecture le soir-même.

Hauts-de-France : des liens plus forts

Les USM des Hauts-de-France continuent de renforcer leurs liens par la tenue régulière de coordinations régionales. La dernière en date s'est déroulée le 16 septembre à Amiens, autour du secrétaire fédéral Valentin Rodriguez.

Au niveau d'une région, les problématiques rencontrées par les métallos FO présentent bien souvent des similitudes, et la coordination des USM des Hauts-de-France du 16 septembre l'a bien illustré. Autour du secrétaire fédéral Valentin Rodriguez s'étaient réunis le secrétaire de l'USM du Nord Jean-Paul Delahaie, le secrétaire de l'USM de l'Oise Bruno Raye, le secrétaire de l'USM de la Somme Jean-Jacques Leleu et le secrétaire de l'USM de l'Aisne Vincent Lambert pour un échange sur la situation de leurs départements. Si la situation de l'automobile et de l'aéronautique est des plus préoccupantes, les entreprises des autres secteurs de la métallurgie semblent pour le moment peu ou pas impactées par la crise. Pour autant, notre organisation reste vigilante, tant de nombreux acteurs économiques utilisent la situation comme prétexte pour mettre les salariés sous pression. C'est d'ailleurs à ces derniers que FO va s'adresser dans les mois à venir, dans le cadre de la campagne pour les élections professionnelles dans les TPE qui devaient se tenir en janvier et février prochains, et ont été reportées depuis. Valentin Rodriguez a fait le point sur le dispositif mis en place par la Fédération, et que les USM viendront relayer et appuyer sur le terrain. Après un développement sur le congrès fédéral de Nice, le secrétaire fédéral Valentin



Rodriguez est revenu en détail sur la négociation en cours pour la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie. Les thématiques et leur état d'avancement, les points restant à négocier, la méthodologie, le calendrier : tous les aspects de ce dossier crucial pour les métallos FO ont été abordés. La réunion s'est achevée sur la promesse de tenir très prochainement une réunion dans chaque département, tout en maintenant des liens forts entre eux au sein de cette coordination régionale.

IPECA, LA PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'AÉROSPATIAL CIVIL ET MILITAIRE.

COMPLÉMENTAIRE **SANTÉ**

GARANTIE **DÉCÈS**

SURCOMPLÉMENTAIRE **SANTÉ**

Depuis plus de 70 ans, IPECA est l'Institution de prévoyance du monde aéronautique et aérospatial civil et militaire.

Elle protège les femmes et les hommes de ce secteur dans tous les domaines de la protection sociale complémentaire, **collective ou individuelle**, en **santé** comme en **prévoyance**.

Pour en savoir plus :

0 810 510 510 Service 0,05 € / appel
+ prix appel

Une vie à vous protéger

IPECA
PREVOYANCE

5 rue Paul Barruel, 75740 PARIS Cedex 15

www.ipeca.fr

Loiret : FOa de l'ambition



L'USM du Loiret et le syndicat des Métaux d'Orléans ont tenu leurs assemblées générales respectives le 18 septembre. Autour de leur secrétaire Sylvain Lanzi, et en présence du secrétaire fédéral Gérard Cianarella, ils sont revenus sur une année mouvementée avant d'évoquer les perspectives pour 2021.

Déjà incontournable et forte dans le Loiret, notre organisation n'en poursuit pas moins avec constance ses efforts de développement syndical afin de faire grandir notre organisation. Lors de l'assemblée générale du 18 septembre, ils ont ainsi pu se réjouir de voir que ce travail continue de porter ses fruits, puisque 2020 aura été marquée par la création d'une nouvelle implantation chez RS Isolsec, entreprise de transformateurs de mesure et protection basse et moyenne tension, ainsi que de la pose de solides jalons chez Atos, à Olivet. Forts de ces résultats, les métallos FO se sont fixé comme objectif pour 2021 de créer au moins deux implantations de plus. Les formations fédérales qu'ils ont suivies et celles à venir devraient d'ailleurs, de l'avis général, être mises à profit au service de cette ambition. L'année 2020 a également été rythmée par le travail des nombreuses commissions où siègent les métallos

FO, ainsi que par les rencontres avec l'UIMM, qui ont permis la négociation et la conclusion de bons accords salariaux, mais aussi une gestion efficace de la crise sanitaire avec la participation déterminante de notre organisation, tant aux plans local que national. Tournée vers l'avenir, l'USM prépare déjà son prochain congrès, qui doit se tenir en 2021. Surtout, avec le sens de l'anticipation qui fait la force de FO, elle va d'ores et déjà s'atteler à la préparation du prochain cycle d'élections professionnelles afin de conforter toujours plus la représentativité de notre organisation, et donc sa capacité à peser pour défendre l'industrie et les salariés. Ce bon travail et ces projets ont été salués par Gérard Cianarella, dont le propos sur l'actualité nationale et les négociations en cours est venu enrichir les échanges des métallos.

Disparition de Jérôme Darras

C'est un événement aussi triste que soudain qui est venu frapper les métallos FO de Safran Gennevilliers (Hauts-de-Seine) le 5 novembre, avec la mort de leur ami et camarade Jérôme Darras, victime d'une crise cardiaque à l'usine, à l'âge de 47 ans. Pour beaucoup d'anciens, c'était un « môme de la Snecma », qui les connaissait depuis l'enfance, car son père était lui-même un métallo de l'entreprise. Embauché en 1996 en tant qu'injecteur cire à la fonderie, il avait continué son activité professionnelle au traitement thermique, puis à l'antenne Labo à l'Usinage. Militant dans l'âme, il avait rejoint notre organisation en 2008 pour mettre enfin ses convictions en accord avec sa pratique syndicale.

Il avait ainsi assumé de nombreux mandats pour faire évoluer les droits des salariés à la Fonderie, à l'Usinage. Suite à la mise en place du CSE, où il était suppléant, il s'était fixé comme objectif d'améliorer les conditions de travail des compagnons Forgerons au sein de la CSSCT. Il faisait aussi partie de la commission Logement et se désolait de voir le manque de résultat pour les salariés en quête de logement, dû à une gestion du parc immobilier devenue obsolète. « Un ami, presque un frère, se souvient le secrétaire du syndicat FO Safran Gennevilliers Régis Augendre, un militant engagé et toujours disponible pour aider les copains, qui pensait aux autres avant de penser à lui. » Jérôme répondait toujours présent pour prêter main-forte et tracter sur d'autres sites Safran. « Nous sommes nombreux à avoir eu la chance et le plaisir de croiser Jérôme lors de nos AG ou lors de formations syndicales, se rappelle le coordinateur FO Safran Daniel Barberot. Il apportait une joie de vivre communicative. » Les nombreuses équipes FO Safran ont d'ailleurs elles-aussi fait savoir leur douleur. Au-delà

du militant, ses amis se souviennent d'une belle personne, avec laquelle ils prenaient plaisir à discuter, débattre, rire et refaire le monde autour d'un verre. Pour tous, il était

un homme qui plaçait l'amitié au-dessus de tout et savait agir en conséquence.

La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez partagent la douleur de celles et ceux qui l'ont connu et leur adressent leurs condoléances, avec une pensée plus particulière pour ses deux filles, Roxane et Sarah, et sa famille.



Contrat de travail : les modifications en question

Durant la vie contractuelle, il arrive que des réorganisations et des modifications impactent votre contrat. Cependant, selon que cela concerne un élément essentiel de votre contrat de travail ou que cela ne concerne que les conditions de travail, les règles applicables diffèrent.

En effet, si l'employeur peut modifier vos conditions d'emploi dans le cadre de son pouvoir de direction, il ne peut, par principe, pas modifier unilatéralement un élément essentiel de votre contrat.

Peut-on modifier la rémunération du salarié ?

La rémunération relève de l'essence même du contrat de travail de sorte qu'elle ne peut être modifiée sans l'accord, exprès, du salarié.

L'employeur ne peut donc pas modifier unilatéralement la rémunération du salarié, peu important que celle-ci ait pour effet de l'augmenter.

Par ailleurs, toute modification du contrat de travail (temps de travail, fonctions...) qui emporterait bouleversement dans la rémunération du salarié ne peut être mise en place sans son accord.

Peut-on modifier les fonctions du salarié ?

À l'identique de la rémunération, la fonction constitue l'essence même du contrat de travail de sorte qu'elle ne peut pas faire l'objet d'une modification unilatérale par l'employeur.

L'employeur ne peut donc pas réduire ou augmenter les fonctions du salarié, peu importe que sa rémunération soit maintenue. Il peut toutefois confier au salarié, sans son autorisation, de nouvelles missions dès lors que celles-ci entrent dans sa qualification professionnelle.

Peut-on modifier le temps de travail du salarié ?

Le temps de travail du salarié ne peut pas être modifié de manière unilatérale par l'employeur puisqu'une telle modification emporterait, nécessairement, modification de la rémunération du salarié.

Peut-on modifier les horaires de travail du salarié ?

Les horaires de travail du salarié peuvent, dans une certaine mesure, être modifiés sans son accord.

Si la modification est raisonnable et n'emporte pas d'importants bouleversements dans la vie professionnelle et personnelle du salarié, elle pourra être imposée par l'employeur mais seulement si les horaires ne sont pas mentionnés dans le contrat de travail.

Il en va différemment si la modification imposée est lourde de conséquences et trouble l'équilibre organisationnel du salarié.

Les juges considèrent ainsi le passage d'un horaire de jour à un horaire de nuit, ou inversement. En revanche, les modifications ponctuelles ou mineures sans diminution de rémunération seront considérées comme une modification des conditions de travail.

À titre d'exemple, si l'employeur impose au salarié de modifier ses horaires, c'est-à-dire de débiter sa journée à 9h et non plus à 10h et de la terminer à 17h en lieu et place de 18h, il s'agira d'une modification de ses conditions de travail qui pourra être modifiée sans l'accord du salarié.

Peut-on modifier le contrat de travail du salarié protégé ?

L'employeur ne peut imposer au salarié bénéficiant d'une protection spéciale (délégué syndical, membre élu de la délégation du personnel au CSE, etc.) ni une modification de son contrat de travail, ni un simple changement de ses conditions de travail. Dans l'un ou l'autre cas, l'accord du salarié est requis.

Toutefois, par dérogation à ce principe, et dans le contexte de lutte contre les conséquences économiques et sociales de l'épidémie de COVID-19 (coronavirus), il est prévu que l'activité partielle s'impose au salarié protégé, sans que l'employeur n'ait à recueillir son accord, dès lors qu'elle affecte tous les salariés de l'entreprise, de l'établissement, du service ou de l'atelier auquel est affecté ou rattaché l'intéressé.

Le salarié peut-il refuser la modification de son contrat de travail ?

La modification des conditions de travail du salarié relève du pouvoir de direction de l'employeur de sorte que le salarié ne pourra, sauf s'il démontre que cette modification porte une atteinte à sa vie privée et familiale, s'y opposer. Ainsi, le refus du salarié l'exposera à une sanction disciplinaire qui pourra aller jusqu'à son licenciement.

En revanche, l'employeur ne pourra pas procéder à la modification des éléments essentiels du contrat de travail du salarié sans son accord.

Attention, l'accord du salarié à la modification de son contrat de travail doit être express. Autrement dit, la poursuite, par le salarié, de son contrat de travail selon les nouvelles conditions imposées par son employeur ne caractérise pas son accord à de telles modifications de sorte qu'il pourra toujours agir en contestation.

Le salarié peut donc s'opposer à la modification des éléments essentiels de son contrat de travail. Dans cette hypothèse, l'employeur ne pourra pas procéder au licenciement du salarié à raison de son refus de faire droit à la modification ainsi proposée.

En effet, le refus par le salarié d'une modification de son contrat de travail ne constitue pas, en soi, une cause réelle et sérieuse de licenciement.

En revanche, l'employeur pourra procéder au licenciement du salarié pour le motif l'ayant contraint à proposer la modification du contrat de travail litigieuse : licenciement économique ou pour motif personnel.

Ainsi, si l'employeur ne peut licencier le salarié au motif qu'il a refusé la modification de son contrat de travail, il peut le licencier pour le même motif que celui l'ayant contraint à imposer une modification du contrat de travail au salarié.

Le salarié doit donc s'enquérir de la raison pour laquelle l'employeur souhaite modifier son contrat de travail et déterminer si ce motif est sérieux. Dans ce cas de figure, il doit être conscient que son refus pourra emporter son licenciement. A l'inverse, si l'employeur modifie le contrat de travail du salarié sans son accord et sans motif légitime sérieux, celui-ci pourra saisir le conseil de prud'hommes pour retrouver son cadre de travail initial ou solliciter la rupture du contrat de travail aux torts de son employeur.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Solution du n° 600

1	6	4	3	7	9	5	2	8
7	2	3	5	8	6	9	4	1
8	5	9	2	4	1	7	6	3
6	8	5	9	3	4	2	1	7
3	4	2	8	1	7	6	9	5
9	7	1	6	5	2	8	3	4
2	3	7	1	6	5	4	8	9
5	1	6	4	9	8	3	7	2
4	9	8	7	2	3	1	5	6

Sudoku

		6		2			1	
	3	2	7			9		
9	4				6			
						7	5	
	7	9				4	6	
2	1							
			3				5	1
		8			1	7	9	
	5			4		6		

Le mot du mois : Bouteillon



On a cru pouvoir écrire à propos de complots et de complotisme (FO Métaux n° 590) qu'il n'existait pas de terme bien français pour désigner les *fake news*. Erreur ! Ce mot existe, et c'est « bouteillon ». Quoique d'un

usage plutôt rare, il figure dans tout bon ouvrage de référence, notamment le *Dictionnaire culturel en langue française* (éd. Le Robert, 4 volumes) publié sous la direction d'Alain Rey, auquel cette rubrique doit beaucoup. La présente chronique se veut donc une forme d'hommage à ce grand lexicographe disparu le 28 octobre dernier.

Les bouteillons, donc, restant d'actualité à tout propos, et les promoteurs de l'industrie française que nous sommes ayant à cœur de défendre aussi la langue nationale, il importe de populariser ce mot, qui entretient d'ailleurs un lointain rapport avec la métallurgie. Il puise son origine dans le nom de l'intendant militaire Bouthéon, qui mit au point en 1874 une marmite collective en fer étamé destinée à la préparation du repas de quatre hommes. Invention certes sommaire, mais pratique car multiusages. Le bouthéon se composait en effet d'un corps de marmite muni d'une anse de transport et d'une gamelle servant de couvercle. L'armée française l'adopta par la loi du 4 août 1887, puis changea de modèle dès 1895. Le nom cependant resta au nouvel ustensile, déformé en « bouteillon », sans doute par proximité phonétique avec un autre récipient. Plusieurs auteurs ayant écrit sur la guerre de 14-18 emploient le mot, en particulier Maurice Genevoix, qui vient d'entrer au Panthéon. Et la fausse nouvelle, dans tout ça ? Parmi les soldats, elle ne s'épanouissait jamais avec autant de vigueur que lors du ravitaillement, car la gamelle de soupe transportait aussi bruits, rumeurs et on-dit qu'on y avait puisés, croissant et embellissant par le bouche à oreille.

Ce bouteillon-là n'est pas réservé aux militaires, ni à la soupe. En entreprise, la machine à café ou la cantine le répandent aussi efficacement sous les noms évocateurs de « radio-couloir » ou « radio-moquette ».

Mots croisés n° 602

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A											
B											
C											
D											
E											
F											
G											
H											
I											

Solution du n° 600

S	E	N	T	I	M	E	N	T	A	L
A	R	M	O	R	I	C	A	I	N	E
L	U	U	N	O	T	A	G			
A	P	E	R	C	U	T	O	S	A	
R	T	T		S	E	T	L			
I	I	M	C	V	I	R	A	I		
A	V	O	I	R	S	T	E	S		
L	E	S	S	I	V	E	R	A	I	T
E	S	T	A	M	P	I	L	L	E	E

Horizontalement

A. Des êtres si peu réels entendent-ils vos injures, capitaine ? B. Produit d'entretien. C. En plus grand nombre dans les bonnes résolutions. Ravi. Stewart à plus d'un titre. D. Ne supporte aucune occupation. Appelle un nom. E. Note. Code nécessaire pour ouvrir une boîte. Change en désordre. F. Cours au loin. Ne marche pas. Place disputée. G. Rituel anglais. Origine de nombreux bruits. H. Usait de ses charmes. I. Entre Manche et Portugal.

Verticalement

1. Tapée avant un possible retour. 2. Grande famille dominant bien des sujets. 3. Travaux de choix. Dernier anglais. 4. Parler d'hier. En bref, simule le cerveau. Le prix du silence. 5. Émet une lueur ou réfléchit. 6. Associées pour plancher. Longueur raccourcie. 7. Grosse somme. Prénom. 8. Une carte pour mémoire. Lien. En solde. 9. Va au but. Lettres d'or. 10. Y sèchent tous couverts après le bain. 11. Qui en tient une couche, et même davantage.

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



Dans les moments sensibles, vous pouvez compter sur nous !

Parce que personne n'est à l'abri des moments difficiles de la vie, **votre complémentaire santé et/ou prévoyance vous protège lorsque vous et votre famille en avez le plus besoin** (aide à la famille, aux aidants familiaux, en cas de fragilités budgétaires, de handicap ou de cancer).

Pour en savoir plus sur votre **accompagnement social**, consultez notre site internet **malakoffhumanis.com**

 **malakoff
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARONE